

## Aide à la lecture des accusés de réception du mouvement principal

**Envoi des accusés de réception** des vœux avec barème et priorités à chaque participant, via IPROF, exclusivement

le vendredi 13 avril 2012 et **réclamations** reçues jusqu'au vendredi 20 avril 2012 inclus.

**La vérification par l'enseignant de son accusé réception avec éléments de barème et priorité est impérative.**

- vérifier les titres détenus (L.A. DIR, habilitation langue, CAPASH, CAFIPEMF ...)
- vérifier les éléments de barème
- vérifier les points de majoration pour exercice en RRS (ZEP-REP et ECLAIR)
- vérifier les codes priorité accordés aux vœux. **Rappel le code 90 indique l'annulation du vœu.**
- aucun vœu ne peut être ajouté.
- le rang des vœux ne peut être modifié
- seul le retrait d'un vœu est possible sur demande adressée au service DRH1.

- Les codes priorités sont publiés sur le site Intranet rubrique Mouvement départemental 2012 > Codes priorités mouvement.

### **Le barème :**

- **AGS au 31/12/2011** : 1 point par année, 1/12<sup>ème</sup> par mois, 1/360<sup>ème</sup> par jour.
- **Enfants** : 1 point par enfant de moins de 20 ans, nés entre le 01/01/92 et le 31/03/12 inclus (pas de limite d'âge pour enfant handicapé).
- **Note pédagogique** : note au 31 décembre 2011. Pour une note obtenue avant le 31 décembre 2009 est apporté
- un correctif de +0.25 par an, la correction étant plafonnée à 19.

### **Des majorations (bonifications) se rajoutent au barème dans les cas suivants :**

- **mesures de carte scolaire** : **5 points** avec une priorité absolue de retour sur poste de même nature dans l'école.
- enseignant ayant la reconnaissance de **travailleur handicapé** (RQTH) : **100 points** (permettant une affectation prioritaire après examen de la demande). Attention cette majoration de barème n'apparaît pas sur les accusés réception du 13 avril 2012. Elle sera appliquée après la CAPD du 3 mai 2012.
- **la bonification pour exercice en RRS** (réseau de réussite scolaire, ex-ZEP) ou **ECLAIR** (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) : 3 points pour au moins 3 ans d'exercice continu (à temps complet ou à temps partiel) dans une **même école du département** située en RRS ou ECLAIR. Plafonné à 3 points.

**Accusé de réception**  
**Mouvement principal des professeurs des écoles et instituteurs**

Année : 2012-2013

Civilité Nom Prénom de l'enseignant

Grade : (grade actif)

Titres : (habilitation langue, L.A. Dir, CAPA SH ....)

Diplôme de professeur des écoles (année d'obtention)

Affectation en Gironde en 2011-2012

ou

Adresse Personnelle : si pas de poste en Gironde en 2011-2012

..... éléments de barème .....

AGS (au 31/12/2011)

ANCIENNETE (au 31/12/2011)

NOTE\* (note pédagogique arrêtée au plus tard le 31/12/2011) – (Les enseignants n'ayant aucune note ont une note de 11.00 par défaut)

CORRECTIF NOTE (note obtenue en 2009 : 0.25, note obtenue en 2008 : 0.50, note obtenue en 2007 : 0.75 ... - note corrigée plafonnée à 19.00)

POINT ENFANTS (ENFANTS NES ENTRE 01/01/92 ET 31/03/2012 - pas de limite si handicap)

DISCRIMINANT ANCIENNETE

DISCRIMINANT AGE

\* La note indiquée intègre le correctif note.

..... Liste des vœux émis par : Civilité Nom Prénom de l'enseignant .....

Rang	Type	Vœu	No Ecole	Libelle	Support	Etablissement	IEN	Vœux liés	Modalité	Priorité	Barème	P.SC	P.S1	P.S2
1	E	2251	0330988V	enseignant classe élémentaire	sans spécialité	Ecole Primaire Edouard Herriot	IEN PESSAC		TPD	11	15.356	0.000	0.000	0.000

RNE

Type du poste

Type et nom  
de l'établissement

Pas d'IEN si vœu  
géographique

En cas de vœu lié est indiqué :  
VL + rang et code du vœu lié  
correspondant

Voir site intranet mouvement départemental 2012  
Codes priorités mouvement :  
- tables postes priorités  
- tables codes priorités

Barème de base indiqué sur la première page  
+  
Points supplémentaires ou bonification

Points pour mesure de carte scolaire

Points pour exercice en RRS - RAR – Eclair (ne concerne que les enseignants déjà en Gironde)

Points de majoration RQTH

E = vœu précis  
S = vœu géographique

Code du vœu